

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 mai 2012

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30*

*Les points 3 à 9 seront traités dès 14h00*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications  M. le Président salue à la tribune la Municipalité de Lignerolle ainsi que le triage du Suchet.			
	2.	Dépôts  Interpellations: Pierre-Yves Rapaz et consorts, Julien Eggenberger et consorts, Postulats: Pierre Zwahlen et consorts,			
OA+M	3.	(391) Exposé des motifs et projet de loi forestière(2ème débat)  (2ème débat): art. 1 à 10 acceptés. Art. 11, al. 1, amdt Surer accepté par 82 oui, 17 non et 7 abstentions (=> 3ème débat). Art. 11 amendé accepté. Art. 12 à 20 acceptés. Art. 21, amdt Favrod (oui) opposé à l'amdt J.-Y. Pidoux (non): le oui l'emporte par 64 oui, 47 non et 3 abstentions. L'amdt Favrod est ensuite accepté par 94 oui, 18 non et 4 abstentions. Art. 21 amendé accepté (=> 3ème débat). Art. 22, amdt Favrod refusé par 49 oui, 62 non et 7 abstentions. Art. 22 à 30 acceptés. Art. 31, amdt Perrin refusé par 46 oui, 62 non et 7 abstentions. Art. 31, al. 4, amdt Rapaz refusé par 49 oui, 58 non et 5 abstentions. Au vote nominal, le précédent vote est confirmé par 56 oui, 63 non et 3 abstentions. Art. 31 à 55 acceptés. Art. 56, amdt Bally refusé par 47 oui, 61 non et 7 abstentions. Art. 56 à 65 acceptés. Art. 66, al. 2, amdt J.-Y. Pidoux accepté par 69 oui, 40 non et 1 abstention. Art. 66 amendé accepté (=> 3ème débat). Art. 67 accepté. Art. 68, al. 1, amdt Favrod accepté par 58 oui, 57 non et 1 abstention, avec la voix du Président. Au vote nominal, le précédent résultat est infirmé par 57 oui et 59 non. Art. 68 accepté. Art. 69 à 76 acceptés. Art. 77, al. 2, amdt Courdesse accepté à l'unanimité; al. 3, amdt Volet accepté par 74 oui, 2 non et 23 abstentions. Art. 77 amendé accepté (=> 3ème débat). Art. 78 et 79 acceptés. Art. 80, al. 1, amdt Favrod refusé par 54 oui et 56 non. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 56 oui et 58 non. Art. 80 accepté. Art. 81 et 82 accepté. Art. 83, formulation al. 1 à voir avec la Commission de rédaction. Art. 83 à 104 acceptés. Fin du 2ème débat. 3ème débat à suivre.	DSE.	Nicolet J. (Majorité), Pidoux J.Y. (Minorité)	

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 mai 2012

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	4.	(11_INT_530) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Anne Baehler Bech au nom du groupe des Verts concernant la mise au concours d'un poste de directeur général de l'environnement	DSE.		
RENV-T	5.	(11_INT_565) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Grégory Devaud - POCAMA ou pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?!	DSE.		08/05/2012
REF	6.	(11_MOT_140) Motion Bertrand Clot et consorts concernant l'installation sur sol vaudois de parcs éoliens  Motion transformée en postulat. Les conclusions de la commission (prise en considération du postulat) sont refusées par 30 oui, 69 non et 28 abstentions.	DSE, DINT	Renaud M.	
RENV-T	7.	(11_INT_556) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Béatrice Métraux - Tourisme nucléaire, où se sont donc envolées les 32 tonnes de poussières radioactives ?	DSE.		08/05/2012
RENV-T	8.	(11_INT_520) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christiane Rithener - Le canton de Vaud va-t-il contribuer à l'effort nécessaire pour que la Suisse sorte du nucléaire ?	DSE.		08/05/2012
RENV-T	9.	(11_INT_570) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Stéphane Montangero et consorts - Armes militaires à la maison : les Vaudois-es sont-ils à l'abri ?	DSE		08/05/2012
RENV-CE	10.	(11_INT_631) Interpellation Alexis Bally - Rives du lac : installations obsolètes (Pas de développement)			
RENV-CE	11.	(11_INT_632) Interpellation Claudine Dind - Petites ou grandes infractions à répétition : certains services de l'Etat doivent-ils continuer à subir ? (Développement)			
RENV-CE	12.	(11_RES_053) Résolution Jacques Nicolet et consorts - Production de gruyère aux Etats-Unis par Emmi  La résolution est soutenue par 110 oui. Celle-ci est ainsi transmise au Conseil d'Etat.			

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 mai 2012

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	13.	(11_POS_294) Postulat Stéphane Montangero et consorts - Développer les sens de nos enfants pour lutter contre l'obésité (Développement et demande de prise en considération immédiate)  La demande de prise en considération immédiate du postulat et de son renvoi au Conseil d'Etat est acceptée par 53 oui, 44 non et 13 abstentions.			
OA	14.	(451) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'ouvrage de CHF 3'040'000.- destiné à financer des travaux urgents à la Cathédrale de Lausanne(1er débat)  (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (maj. des 3/4 requise) est acceptée à l'unanimité. (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat. Au vote final, le projet de décret est accepté (maj. absolue requise) par 108 oui.	DINF.	Cachin J.F.	
OA	15.	(452) Exposé des motifs et projets de lois - sur la géoinformation (Lgéο-VD) - modifiant la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC)(1er débat)  (1er débat): Lgéο-VD: entrée en matière acceptée à l'unanimité. La commission n'ayant proposé aucun amendement, le projet de loi est étudié par groupes d'articles représentés par les chapitres et sections: art. 1 à 5 acceptés. Art. 6 accepté. Art. 7 à 9 acceptés. Art. 10 à 14 acceptés. Art. 15 accepté. Art. 16 accepté. Art. 17 à 20 acceptés. Art. 21 et 22 acceptés. Art. 23 à 26 acceptés. Art. 27 à 30 acceptés. Art. 31 à 33 acceptés. Art. 34 à 38 acceptés. Art. 39 à 41 acceptés. Art. 42 à 49 acceptés. Art. 50 à 53 acceptés. Art. 54 et 55 acceptés. Fin du 1er débat. LC: entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 104d accepté. Fin du 1er débat.	DINF.	Truffer J.J.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 mai 2012

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	16.	<p>(473) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 1'951'000.- pour financer les travaux de réaménagement et d'assainissement de la route cantonale 401b au droit de la halte LEB Vernand-Camarès sur le territoire des communes de Romanel-sur-Lausanne et de Lausanne et Réponses du Conseil d'Etat aux interpellations Jean-François Cachin - Suppression des passages à niveau, du réaménagement du quai voyageur de la halte de Vernand-Camarès et de la RC 401 B (11_INT_525) et Jean-François Cachin - Suppression des passages à niveau nos 24 et 25 et reconstruction d'un nouveau quai à voyageurs (11_INT_567)(1er débat)</p> <p>(1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés. Art. 3, amdt com accepté. Art. 3 amendé accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (maj. des 3/4 requise) est acceptée à l'unanimité. (2ème débat): art. 1 à 3 acceptés. Fin du 2ème débat. Au vote final, le projet de décret est adopté à l'unanimité.</p>	DINF.	Schwaar V.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 mai 2012

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	17.	<p>(441) Exposé des motifs relatif à la révision du Code civil suisse (Protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation) - Démarche CODEX_2010 volet "Protection de l'adulte et de l'enfant" et Projet de loi vaudoise d'application du droit fédéral de la protection de l'adulte et de l'enfant et Projets de lois modifiant - la loi du 18 décembre 2007 d'application dans le Canton de Vaud de la législation fédérale sur les étrangers; - la loi du 7 mars 2006 sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers - la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques - la loi du 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire - la loi du 29 mai 1985 sur la santé publique - la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise - la loi du 24 janvier 1996 d'aide aux personnes recourant à l'aide médico-sociale - la loi du 10 février 2004 sur le recouvrement et les avances sur pensions alimentaires - la loi du 4 mai 2004 sur la protection des mineurs - la loi du 10 février 2004 sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées et Projet de décret ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur les modifications constitutionnelles liées à la nouvelle terminologie du Code civil suisse en matière de protection de l'adulte et de l'enfant(1er débat)</p> <p>(1er débat): entrée en matière globale sur tous les projets de lois et de décret acceptée.</p> <p>LVPAAE: art. premier, al. 3, amdt com accepté. Art. premier amendé accepté. Art. 2 et 3 acceptés. Art. 4, al. 2, amdt com accepté. Art. 4 amendé accepté. Art. 5, al. 1, lit. f, (suppression), amdt com accepté. Art. 5 amendé accepté. Art. 6 à 13 acceptés. Art. 14, al. 2, amdt com accepté. Art. 14 amendé accepté. Art. 15, al. 4, amdt com accepté. Art. 15 amendé accepté.. Art. 16, al. 1, amdt com accepté; al. 2, amdt com accepté. Art. 16 amendé accepté. Art. 17 accepté. Art. 18 accepté. Art. 19, divers amdts com acceptés. Art. 19 amendé accepté. Art. 20, al. 1, amdt com accepté; al. 2, amdt com accepté. Art. 20 amendé accepté. Art. 21 accepté. Art. 22, al. 2, amdt com accepté. Art. 22 amendé accepté. Art. 23 à 25 acceptés. Art. 26, al. 1, amdt com accepté. Art. 26 amendé accepté. Art. 27, divers amdts com acceptés. Art. 27 amendé accepté. Art. 28 à 39 acceptés. Art. 40 (titre), amdt com accepté. Art. 40 amendé accepté. Art. 41 à 49 acceptés. Art. 50, al. 2, amdt com accepté. Art. 50 amendé accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Les autres lois seront examinées lors d'une prochaine</p>	DINT.	Haldy J.	08/05/2012

## Séance du Grand Conseil

Mardi 1 mai 2012

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		séance.			
RENV-T	18.	(426) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Philippe Martinet et consorts au sujet des enclaves résidentielles fermées dans le canton de Vaud	DINT	Haury J.A.	08/05/2012
RENV-T	19.	(11_MOT_156) Motion Jérôme Christen et consorts en faveur de l'introduction d'un droit de préemption permettant de faciliter la politique foncière des collectivités publiques	DINT	Chollet J.L.	08/05/2012
RENV-T	20.	(11_POS_261) Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts pour la création de zones d'habitation à loyers modérés	DINT	Courdesse R.	08/05/2012
RENV-T	21.	(11_INT_580) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Ducommun - Le Service du développement territorial ou un autre service de l'administration cantonale a-t-il autorisé la Ville de Lausanne à aménager une structure d'accueil en zone agricole ?	DINT.		08/05/2012
RENV-T	22.	(11_MOT_153) Motion François Cherix et consorts - Nomination d'un responsable du pilotage des agglomérations	DINT, DEC, DINF	Venizelos V.	08/05/2012
RENV-T	23.	(11_POS_272) Postulat Alette Rey-Marion et consorts - Réaliser le marquage adéquat des routes cantonales secondaires vaudoises pour accroître la sécurité de tous les usagers	DINF	Schwaar V.	08/05/2012
RENV-T	24.	(409) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil - sur la démarche de simplification administrative (SimpA) - sur la motion du Groupe radical - Administration : moins de tracasseries, plus de croissance et d'innovation ! (08_MOT_026) et Exposé des motifs et projets de lois - modifiant le code de procédure civile du 14 décembre 1966 - modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI)(1er débat)	DEC.	Venizelos V.	08/05/2012
RENV-T	25.	(468) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Philippe Ducommun et consorts - A quand le retour aux 120 kilomètres à l'heure pour le contournement autoroutier de Lausanne	DINF.	Schwaar V.	08/05/2012
RENV-T	26.	(11_PET_077) Pétition en faveur de la desserte du site de Cery par les transports publics	DINF, DSAS	Truffer J.J.	08/05/2012

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 mai 2012

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	27.	(11_INT_583) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Ducommun - Dans quelle saumure le canton s'est-il mis ?	DINF.		08/05/2012
RENV-T	28.	(11_MOT_146) Motion Valérie Schwaar et consorts pour un signe clair de l'Etat en faveur des systèmes de transports publics d'agglomération efficaces	DINF	Chollet J.L.	08/05/2012
RENV-T	29.	(11_INT_572) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Béatrice Métraux - Toits végétalisés, où en est-on dans le Canton de Vaud ?	DINF.		08/05/2012
RENV-T	30.	(11_INT_552) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Raphaël Mahaim - Des logements pour les étudiants : comment utiliser le volume disponible inoccupé ?	DINF.		08/05/2012
RENV-T	31.	(11_INT_575) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts - Affichage sauvage ou sauvagerie électorale ?	DINF.		08/05/2012

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :